

Session 2027

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES

ENSEIGNANTS DU 2nd DEGRÉ

Page de garde à joindre **obligatoirement** en première page du rapport

Civilité / situation professionnelle	Certification présentée : cochez la (les) case(s) correspondante(s)
Nom patronymique	☐ Secteur disciplinaires Arts :
Nom d'usage	☐ Option Cinéma Audiovisuel
Prénom	☐ Option Histoire de l'Art
Date de naissance	☐ Option Danse
Établissement d'exercice (libellé complet) :	☐ Option Théâtre
Nom	☐ Option Arts du cirque
Rue	☐ Secteur disciplinaire DNL (discipline non linguistique)
Code postal	Langue étrangère choisie
ville/pays	Discipline enseignée :
Enseignant du secteur :	☐ Secteur disciplinaire FLS (français langue seconde)
☐ Public	☐ Secteur disciplinaire LSF (langue des signes française)
☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Contractuel CDI	☐ Secteur disciplinaire LCA (langues et cultures de l'antiquité)
☐ Privé	☐ Option Latin
☐ Contrat définitif ☐ Contrat provisoire	☐ Option Grec
☐ Maître délégué en CDI	
Appartenance dans le corps des :	
☐ Certifié ☐ Agrégé ☐ PLP ☐ Autre	
Uniquement pour les candidats en poste à l'Étranger : Souhaitez-vous que l'épreuve se déroule en visio : ☐ Oui ☐ non	

Le rapport dactylographié (5 pages maximum, hors annexe) joint à la page de garde, doit comporter :

- un CV détaillé précisant les titres et diplômes obtenus,
 - les expériences d'enseignement, d'ateliers, stages, échanges, séjours professionnels à l'étranger, sessions de formation projets partenariaux que le candidat a pu initier pouvant comprendre un développement commenté de celle de ses expériences qui lui paraît la plus significative,
 - tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.
- Ce rapport, **à téléverser au plus tard le jeudi 15 octobre 2026**, sera transmis au jury préalablement à l'épreuve.

L'absence de téléversement du rapport à la date fixée entraîne l'élimination du candidat.
Les dossiers transmis par voie postale ou courriel ne seront pas acceptés.